

Le 25 novembre 2024 à 20h, les membres du Conseil Municipal de la commune de Saint Martin de Bernegoue se sont réunis, en séance publique, salle du Conseil Municipal de la Mairie sur la convocation qui leur a été adressée par M. Frédéric NOURRIGEON, Maire, conformément aux articles L. 2121-1, L. 2121-11 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités territoriales.

Étaient présents : MM. Frédéric BONNEFONT, Jérôme CLARCK, Pascal CLERJEAU, Daniel GOY, Philippe LAIDET, Nathalie LAVILLONNIÈRE, Sandrine LONGEAU, Dominique MAURILLE, Fabrice MILLASSEAU, Frédéric NOURRIGEON, Delphine PERONNE, Christine PETORIN.

Absentes :

Mme Isabelle DEGUIL,
Mme Cécile RICHARD.

Mme Nathalie LAVILLONNIÈRE est nommée secrétaire de séance.

Le quorum de l'assemblée étant atteint, Monsieur Le Maire ouvre la séance.

Le compte-rendu du conseil municipal du 14 octobre 2024 est adopté à l'unanimité.

BUDGET

✓ ORDINATEUR PORTABLE :

D241125-01 – REMPLACEMENT DE L'ORDINATEUR PORTABLE DU SECRÉTARIAT DE MAIRIE

L'ordinateur portable du secrétariat de Mairie est arrivé en fin de vie et M. Le Maire suggère d'en acquérir un nouveau.

En effet, la secrétaire de Mairie effectue, dans le cadre de son travail, des tâches qui nécessitent d'être au calme. C'est pourquoi, elle travaille à domicile notamment au moment du budget mais aussi lors de la saisie des factures de cantine sur la plateforme « Ma Cantine » par exemple.

M. Le Maire propose de consacrer une enveloppe de 500 € maximum pour l'acquisition d'un ordinateur portable pour le Secrétariat de Mairie.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide cette proposition.

✓ COMPTABILITÉ :

D241125-02 – DÉCISION MODIFICATIVE N° 3 – VIREMENT DE CRÉDITS À LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Pour pouvoir régler plusieurs factures d'investissement, il est nécessaire de faire un virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement pour un montant de 4 200.00 € comme suit :

Imputation	OUVERT	REDUIT	Commentaires
D F 011 60621		2 000,00	
D F 011 60624		2 200,00	
D F 023 023 (ordre)	4 200,00		
D I 21 2121 OPNI	1 200,00		
D I 21 2182 111	2 000,00		
D I 21 2183 OPNI	500,00		
D I 21 2184 OPNI	500,00		
R I 021 021 OPFI (ordre)	4 200,00		

DETAIL PAR SECTION		Investissement	Fonctionnement
Dépenses :	Ouvertures	4 200,00	4 200,00
	Réductions		4 200,00
Recettes :	Ouvertures	4 200,00	
	Réductions		
Equilibre :	Ouv. - Red.		

EQUILIBRE	
Solde Ouvertures	4 200,00
Solde Réductions	4 200,00
Ouv. - Réd.	

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide le virement de crédits de 4 200.00 € tel que défini ci-dessus pour pouvoir régler les factures suivantes :

- La chaise de bureau du secrétariat de Mairie
- L'achat du Renault Trafic
- L'ordinateur portable du secrétariat de Mairie
- La plantation de haies

✓ **PHOTOS EN HÉLICOPTÈRE DE LA COMMUNE :**

D241125-03 – PHOTOS AÉRIENNES DE LA COMMUNE

La commune a été sollicitée par une entreprise qui va réaliser des photos aériennes sur le département des Deux-Sèvres au printemps 2025 pour le compte de plusieurs collectivités. Ils recherchent d'autres collectivités intéressées ce qui leur permet de proposer un prix attractif.

Les photos aériennes sont utiles pour :

- **Mettre en avant les infrastructures communales** (lotissements, centre bourg, complexe sportif, salle des fêtes, zone artisanale, zone commerciale, etc...)
- **Promouvoir son territoire** (Site web, brochures, accueil)
- **Suivre l'évolution de projets et travaux municipaux** (projet futur, rénovation de bâtiments communaux, etc...)
- **Assurance/Foncier**
- **Valorisation du paysage**

C'est un forfait complet permettant l'exploitation totale des clichés :

- 40 clichés minimum sous plusieurs angles de vue selon les besoins
- (Vues générales, vues verticales et vues rapprochées)
- Droit à l'image et à la reproduction des clichés
- CD-Rom/Fichiers numériques avec toutes les photos réalisées
- Temps de vol en hélicoptère
- Archivage des photos en cas de perte
- Prise de rendez-vous pour repérage et conseil
- Notification avant le vol

Ce forfait coûte 440€ HT

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de profiter de cette offre considérant qu'il est intéressant d'avoir une vue d'ensemble de la commune à jour et pouvoir constater les évolutions par rapport à la photo aérienne dont nous disposons qui est très ancienne.

✓ **PRÉFECTURE – NON RECONNAISSANCE DE L'ÉTAT DE CATASTROPHE NATURELLE - SÉISME :** Suite au recours engagé par M. Le Maire en date du 8 avril 2024, pour faire reconnaître la commune en état de catastrophe naturelle pour le séisme, nous venons de recevoir l'arrêté ministériel nous informant que la commune n'a pas été retenue. Les élus décident de ne pas faire de recours auprès du Tribunal Administratif.

✓ **DÉGRADATIONS ROUTE DE FONCLAIROUIN :** Ce dossier avance lentement puisque le sinistre date du 19 novembre 2023. M. Le Maire s'est rendu à l'expertise amiable contradictoire de notre compagnie d'assurances comme demandé par la partie adverse. Cette expertise a eu lieu le 18 novembre 2024 et ni la partie adverse, ni sa compagnie d'assurances n'étaient représentées.

L'expert a validé le devis avec un enrobé à chaud que nous lui avons présenté pour un montant HT de 15 280.00€ considérant que c'est une route où passent beaucoup de tracteurs, il faut donc qu'elle soit résistante dans le temps.

A l'issue, l'expert a transmis son compte rendu d'expertise à notre compagnie d'assurances mais à ce jour, le document est bien reçu mais n'a pas encore été traité.

✓ **PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE** : M. Le Maire et la secrétaire de Mairie se sont rendus à la seconde réunion de travail le 7 novembre 2024. Cette réunion s'est essentiellement portée sur les moyens à mettre en œuvre pour connaître en temps réel la dangerosité de l'évènement mais aussi les moyens à mettre en place pour alerter la population.

Également à prendre en compte, la partie administrative réglementaire notamment par rapport aux compagnies d'assurance lorsque le moment venu, il faudra faire appel à la solidarité en moyens humains et matériels en cas de crise (conventions de prêt, couverture par les assurances).

1 – la téléalerte partagée : l'ensemble des communes est favorable pour bénéficier de cet outil. Le coût d'installation des comptes plus l'abonnement seraient à la charge de NIORT AGGLO pour un montant de 35 000.00€ HT/3 ans.

Le coût des appels/SMS à la population serait à la charge de la commune.

2 – l'application Météo France : NIORT AGGLO prendrait à sa charge le coût de 3 200.00 € HT pour faire bénéficier les communes membres. Une mise en place courant 2025 est envisagée.

Il en ressort aussi que les communes, qui ne se sentent pas encore compétentes, attendent un accompagnement de NIORT AGGLO sur les premiers exercices et formations pour valider le PCS. La création d'un séminaire de gestion de crise à destination des élus a été favorablement accueilli.

✓ **PERSONNEL COMMUNAL** :

D241125-04 – CONTRAT À DURÉE DÉTERMINÉE AGENT DES SERVICES TECHNIQUE

Le second agent des services techniques fait valoir ses droits à la retraite au 1^{er} mars 2025.

Jusqu'à présent, il était embauché sous contrat aidé (CUI) renouvelable au 1^{er} janvier de chaque année. Au vu du contexte économique actuel, tous les contrats aidés sont arrêtés et de toute façon, le concernant, il n'était pas possible de le renouveler pour 2 mois.

M. Le Maire propose de lui faire signer un Contrat à Durée Déterminée classique pour les deux mois qu'il lui reste à faire.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide la proposition d'un CDD à l'agent en poste pour le mener jusqu'à son départ en retraite au 1^{er} mars 2025.

Pour la suite, une réflexion s'engage notamment sur :

- Le recrutement d'un nouvel agent (déterminer le profil attendu en fonction des projets 2025 et des activités courantes à réaliser sur la commune).
- Ne pas dépasser le budget actuellement alloué à cet emploi.
- Publier une offre correspondante en fin d'année/début d'année prochaine

✓ **DONNÉES SOCIALES** :

D241125-05 – RAPPORT SOCIAL UNIQUE SUR L'ANNÉE 2023

Le Rapport Social Unique (RSU) est un document de référence annuel relatif à la gestion des ressources humaines. Il a été introduit par la loi de transformation de la Fonction publique. Depuis le 1er janvier 2021, le RSU remplace le bilan social au sein des collectivités territoriales. Il s'agit d'un nouvel outil dématérialisé destiné à accompagner ces collectivités dans leur gestion des ressources humaines. Le RSU permet aux collectivités de disposer d'un socle commun de données fiabilisées. Ces données sont ensuite analysées pour établir un plan d'actions. En d'autres termes, le RSU vise à agir efficacement en matière de gestion des ressources humaines. Le RSU compile les données enregistrées sur 3 ans, incluant l'année en cours, et intègre une projection sur les trois années à venir. Il couvre 10 thèmes majeurs, tels que l'emploi, le recrutement, la formation, les rémunérations, la santé et la sécurité au travail, etc.

Sur Saint Martin de Bernegoue, on peut constater que les agents sont tous âgés de plus de 50 ans ce qui veut dire qu'ils partiront tous en retraite à peu près en même temps.

Les charges de personnel représentent 41 % des dépenses de fonctionnement.

✓ **COTISATIONS CHARGES PATRONALES CNRACL** : Dans la loi de finances 2025, est prévue l'augmentation des cotisations CNRACL concernant les agents titulaires travaillant plus de 28h.

Si, dans un premier temps, il avait été envisagé une augmentation de 4% dès 2025 sur 3 ans, il semblerait que ce taux soit aujourd'hui de 3 % répartis sur 4 ans. Nous avons 3 agents concernés pour un montant annuel total d'augmentation de 652 € par an sur 4 ans.

COMMISSION BIEN VIVRE

✓ **PLANTATION DE HAIES ET ARBRES FRUITIERS** : L'animation s'est tenue le samedi 16 novembre au matin à la Figère et sur le parking de l'école. Il y avait environ 25 adultes et 6/7 enfants répartis en deux groupes. Le travail de préparation par les agents communaux et un administré venu avec son matériel pour préparer la terre, a rendu la plantation facile et rapide.

Harmonie Mutuelle, notre contributeur, a apprécié l'accueil simple et convivial qui lui a été réservé.

M. Le Maire a proposé aux enfants présents d'inscrire leur prénom et la date de l'évènement sur les tuteurs.

Le paillage au pied des arbres et arbustes a été effectué le lundi suivant par les agents communaux.

M. Le Maire est satisfait de cette action qui était dans le programme que s'étaient fixés les élus lors des élections municipales de 2020, à savoir :

- Protection des haies (mise en place du plan de protection des haies sur la commune).
- Plantation

✓ **ATELIER NUMÉRIQUE ET VISITES À DOMICILE** : le premier atelier numérique s'est tenu mardi 19 novembre 2024, ce fut un franc succès avec déjà 9 participants.

Les personnes peuvent venir avec leur propre matériel ou se servir du matériel prêté par UNIS CITÉ. Pablo et Johann, les deux jeunes en service civique, répondent à la problématique des aînés (par exemple voir un replay, bloquer les notifications, créer un groupe WhatsApp, ...).

Par ailleurs, nous ne savons pas si des administrés se sont inscrits pour les visites à domicile puisque c'est un service traité en direct par UNIS CITÉ. Pour mieux faire connaître le service, les jeunes concernés vont venir se présenter au club des anciens un jeudi après-midi.

COMMISSION ENFANCE JEUNESSE

✓ **DDEN** : Les DDEN (Délégués Départementaux de l'Éducation Nationale), nommés par l'Inspecteur d'Académie, sont organisés en délégations, rattachées aux circonscriptions d'inspection. L'article L241-4 5° confie aux délégués une mission d'inspection des écoles. Les délégations sont régies par le Code de l'Éducation D241-28, D241-29, D241-30, D241-31.

Les Délégués Départementaux de l'Éducation Nationale sont des bénévoles partenaires de l'école publique.

Nommés officiellement par le DASEN, après avis du CDEN, qui se déroule sous la présidence du Préfet, ils veillent aux bonnes conditions de vie de l'enfant, à l'école et autour de l'école. Ils sont membres de droit du conseil d'école et membres du CDEN.

Être DDEN est aussi un acte citoyen : c'est s'engager en investissant une partie de son temps au service de la promotion de l'école publique, de l'intérêt des enfants et de la défense des principes républicains d'émancipation que sont la citoyenneté, la laïcité et la liberté de conscience.

L'actuelle DDEN, Mme Pascaline MICHELET, a indiqué vouloir arrêter cette délégation à la fin de l'année scolaire 2024-2025. Il convient de lui trouver un ou une remplaçant(e). Un appel est lancé.

✓ **CONSEIL D'ÉCOLE DU 4 NOVEMBRE 2024** : Cette année, nous avons 106 élèves sur le RPI avec 66 élèves sur Saint Martin de Bernegoue, ce qui fait en moyenne 22 élèves par classe.

✓ **RENDEZ-VOUS AVEC LA DASEN** : M. Le Maire a assisté, le 12 novembre dernier, à une réunion avec Madame l'inspectrice d'académie pour échanger sur le territoire de la circonscription de l'éducation nationale de Niort. En effet, il convient d'anticiper des mesures liées à la forte baisse démographique qui touche l'ensemble du Département.

Notre forme de RPI tend à devenir obsolète. Aujourd'hui, la tendance est de regrouper les communes d'un RPI sur un seul site mais, Madame l'inspectrice d'académie n'est pas fermée au fait de faire perdurer notre RPI sur chaque commune sous réserve que le dossier qui lui serait présenté soit bien ficelé. Pour pérenniser notre RPI, il faudrait peut-être l'ouvrir à d'autres communes. C'est une question que se posent certains maires du secteur.

Le sujet du maintien de l'aide aux TAP à la rentrée 2025 a également été posé et, pour le moment, personne n'est en mesure de nous apporter de réponse.

QUESTIONS DIVERSES

✓ **ENQUÊTE MOBILITÉ** : La connaissance des déplacements réalisés par les habitants est essentielle à la définition des politiques publiques de mobilité (marche à pied, vélo, circulation routière, covoiturage, autopartage, transports en commun routier, ferroviaire...).

Une enquête est lancée par Niort Agglo et sera réalisée du 14 janvier au 19 avril 2025.

L'objectif est de faire un point d'étape sur les différentes actions en la matière lancées depuis une dizaine d'années, date de la dernière enquête, et de se projeter sur l'avenir en définissant les principales actions à mener dans les prochaines années.

La procédure nécessite une phase de repérage terrain dont l'objectif est d'identifier précisément les logements des ménages tirés au sort et leurs occupants.

Selon nos informations, 9 adresses ont été tirées au sort sur la commune. Pour des raisons de confidentialité, cette liste est non communicable.

✓ **MARE DU CLAN** : Une étude, menée par Deux-Sèvres Nature Environnement en 2024 dans le cadre du programme « Mare PC » réalisée à l'échelle du Poitou-Charentes, a pour objectif de réaliser un inventaire initial de la mare, de dresser une liste des espèces botaniques présentes afin de pouvoir comparer les résultats dans le temps.

Les trois passages effectués en 2024 auront permis de trouver 3 espèces d'amphibiens (espèce protégée au niveau national) dont le Triton marbré, espèce remarquable et emblématique du bocage.

La mare est aussi constituée de végétations et d'espèces floristiques à valeur patrimoniale élevée et à enjeux de conservation fort à l'échelle du Poitou-Charentes.

✓ **AGENDA** :

16 décembre à 20h – Conseil Municipal

23 au 27/12/2024 et 02/01/2025 – Fermeture du secrétariat de Mairie

31 janvier 2025 – Vœux du Maire et du Conseil Municipal

La Séance est levée à 22h50

Frédéric NOURRIGEON, Maire	Nathalie LAVILLONNIÈRE, Secrétaire de séance
----------------------------	--